

La FFTT face à l'épidémie de Grippe A (H1N1)

Face à l'épidémie de grippe A qui sévit depuis plusieurs mois en France et dans le monde entier, les fédérations se doivent de mettre en place des mesures adaptées aux différentes phases de la pandémie.

En l'état actuel de la situation, il n'est pas envisagé par la FFTT d'interdire une compétition. Par contre des mesures préventives peuvent dorénavant et déjà être prises (annexe concernant le lavage des mains et la conduite à tenir en cas d'apparition des symptômes).

Plusieurs interrogations nous arrivent concernant le port du masque en compétition. Cette situation ne doit pas arriver. En effet toute atteinte virale (donc la grippe) doit contre-indiquer la pratique de toute activité physique ou sportive durant la période fébrile et une semaine après le retour à une température normale, sans quoi un risque d'atteinte myocardique irréversible est possible. Il n'est donc pas concevable qu'un joueur se présente à la table en portant un masque.

En cas d'épidémie touchant plusieurs cas d'une équipe, les demandes de report seront étudiées au cas par cas. En cas de diffusion plus large du virus, seules les préfetures auront autorité pour autoriser ou interdire les rassemblements sportifs.

Thierry CHARLAND
Médecin fédéral national

Plusieurs sites d'information :
<http://www.sante-sports.gouv.fr>
<http://www.invs.sante.fr>
<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>